






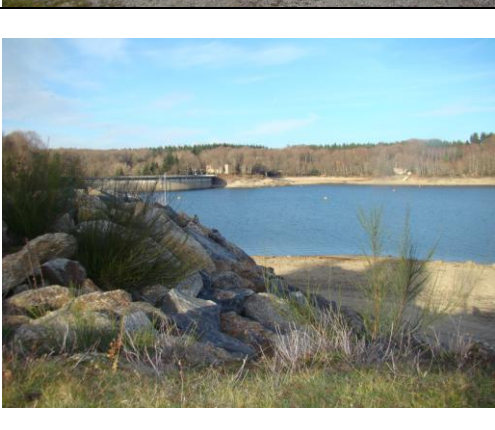






**Procès verbal de visite de parcours labellisé présenté par la FDAAPPMA de l'Aveyron  
par le Comité Régional de Labellisation du 08/12/2015**

Le comité de labellisation de l'UFBAG, composé de Jacques Ducos et Norbert Delphin, s'est déplacé le 8 décembre 2015 afin de procéder à la visite d'un parcours pour lequel la FDAAPPMA de l'Aveyron a demandé la labellisation.

**Parcours du LAC DE PARELOUP, communes de Salles-Curan, Arvieu et Canet-de-Salars :  
label « Passion » demandé**

Critères	Validations	Photos
<p><b>Facilité d'accès</b></p>	<p>Le site ne présente aucune difficulté d'accès.</p> <p>Le lac de Pareloup est un site très touristique, il est donc extrêmement bien indiqué depuis les nombreux accès existants.</p>	
<p><b>Cheminement facilité</b></p>	<p>Avec 120 km de berges, le cheminement autour du lac est évidemment plus facilité sur certains secteurs que sur d'autres mais toutefois possible sur tout le linéaire.</p>	
<p><b>Entretien</b></p>	<p>Le site est parfaitement entretenu par les différentes communes.</p> <p>La fédération entretient le parcours qu'elle gère dans le cadre de l'école de pêche via une convention avec EDF qui lui retrocède un espace avec bâtiment, une zone de parking et une mise à l'eau.</p>	

<p><b>Postes de pêche accessibles</b></p>	<p>La majorité du linéaire du parcours est accessible à la pêche.</p> <p>La pêche en bateau est particulièrement développée sur ce site.</p>	
<p><b>Embarcadère</b></p>	<p>Le site propose au total 5 points de mise à l'eau avec aire de retournement.</p>	
<p><b>Plage de mise à l'eau float tube</b></p>	<p>Les float tube peuvent être mis à l'eau au niveau de ces rampes mais également au niveau des berges, dont la pente est suffisamment douce.</p>	
<p><b>Parking</b></p>	<p>Le stationnement est possible depuis tous les accès existants, y compris au niveau des mises à l'eau. Il y a également une aire de stationnement pour les camping cars en cours d'ouverture.</p>	
<p><b>Gestion du site</b></p>	<p>La gestion est de type patrimonial sur ce parcours. La reproduction des espèces, y compris celle du brochet, se fait naturellement, à condition que les niveaux d'eau soient favorables. Il arrive donc qu'elle ne soit pas optimale certaines années mais cela n'affecte pas les densités de populations puisque la reproduction est favorable au mois 1 année sur 2. Des réserves temporaires sont mises en place pour protéger la reproduction du sandre. La pêche en bateau est possible toute l'année.</p>	

<p><b>Signalétique du site</b></p>	<p>La signalétique du site est conforme. Au total, 6 panneaux sont disposés à tout autour du parcours (un de ces panneaux est en cours de pose au niveau de l'aire de stationnement des camping cars).</p>	
<p><b>Signalétique routière</b></p>	<p>Le parcours passion en tant que tel n'est pas indiqué sur la signalétique routière. La fédération n'a en effet pas eu l'autorisation d'apposer le logo du label sur les panneaux déjà en place ou de faire poser des panneaux spécifiques.</p> <p>Le lac est lui très bien indiqué, de même que les rampes de mise à l'eau et l'accès à l'école de pêche.</p>	
<p><b>Communication : charte FNPF</b></p>	<p>La charte graphique est globalement respectée. Elle n'a pas pu l'être en totalité face aux contraintes de chartes déjà existantes au sein des différentes communes. Un bon compromis à toutefois été trouvé.</p>	
<p><b>Autre</b></p>	<p>A noter, la présence de tables de pique-nique (dont certaines aménagées pour les personnes à mobilité réduite), de poubelles, de bancs, de toilettes, d'hébergement divers (camping, gîtes, etc.), de points de restauration, et d'un ponton d'embarcation pour les personnes à mobilité réduite. La pêche en bateau est donc accessible aux PMR grâce à cette installation.</p>	

**Avis de la commission** : Favorable, sans réserve.

Ce parcours se situe sur un site d'exception et se prête ainsi très bien aux exigences du label passion. La pêche du brochet y est particulièrement développée, notamment grâce à la prise régulière de poissons trophées. La commission aurait pu émettre une réserve quant à l'absence d'indication du parcours sur la signalétique routière mais elle estime que le site, et par défaut le parcours, est suffisamment bien indiqué et répertorié du fait de sa renommée touristique. La commission a bien pris note des difficultés rencontrées en matière d'application de la charte graphique nationale et juge qu'un bon compromis à malgré tout été trouvé. Tous les pêcheurs passionnés, du débutant au plus averti, trouveront par ailleurs sur ce site un confort certain grâce notamment aux nombreux aménagements (tables de pique-nique, poubelles, toilettes, bancs) mais également grâce à la proximité de sites d'hébergement et de restauration. Enfin, la présence d'un ponton d'embarcation pour les personnes à mobilité réduite est tout à fait intéressante pour leur offrir un accès à la pêche en bateau. La commission donne, sans aucune réserve, un avis favorable à la labellisation de ce site en parcours passion.

Le 8 décembre 2015,



Jacques DUCOS



Norbert DELPHIN